



HAL
open science

Spécialisation régionale et avantages comparatifs : le contre-exemple de Montmorillon, Vienne 1930-1970.

Hubert Cochet, Ducourtieux Olivier

► To cite this version:

Hubert Cochet, Ducourtieux Olivier. Spécialisation régionale et avantages comparatifs : le contre-exemple de Montmorillon, Vienne 1930-1970.. Histoire & sociétés rurales, 2018. hal-01882732

HAL Id: hal-01882732

<https://hal.science/hal-01882732v1>

Submitted on 1 May 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Spécialisation régionale et avantages comparatifs : le contre-exemple de Montmorillon, Vienne 1930-1970.

Hubert Cochet et Olivier Ducourtieux¹

Résumé

Encore dominée par la figure de la métairie de polyculture-élevage au lendemain de la deuxième Guerre Mondiale, la région du Montmorillonais, au sud du département de la Vienne, connaît dans les années soixante un processus de spécialisation ovine massif assortie d'une conversion des métayers en salariés agricoles. Cette reconversion productive ne doit rien aux avantages comparatifs de la région en matière d'élevage ovin mais s'explique plutôt par la structure foncière dominée par la grande propriété et le désir des propriétaires de faire face aux conséquences de l'application du statut de 1946 du fermage et du métayage et à l'accroissement du coût du travail. La spécialisation vers l'élevage ovin extensif limite en effet les coûts d'investissement tout en permettant de réduire considérablement la force de travail mobilisée. Cette spécialisation productive et la conversion des métayers en « domestiques » créent alors les conditions d'un partage de la valeur beaucoup plus favorable aux propriétaires, au détriment des travailleurs.

Mots clef : Métayage, spécialisation ovine, Vienne, France, partage de la valeur, Agriculture comparée

Introduction

Au lendemain de la deuxième Guerre Mondiale, le sud du département de la Vienne est une des régions où le métayage est encore le plus présent. Ce mode de faire valoir est alors bien représenté dans une large frange embrassant, à l'Est et au Nord du Massif Central, la Vendée (où le tiers des surfaces du bocage vendéen est alors soumis au métayage), la Charente (Confolentais), la Haute Vienne, la Creuse (Combrailles et Boischaut), l'Indre (Brenne et Boischaut), et l'Allier (Bourbonnais).² Dans le sud-est du département de la Vienne, au moment de l'enquête réalisée en 1953 par le Conseil Economique, 25 % environ des exploitations sont encore en métayage dans la région dite « des Brandes du Montmorillonais, 37% dans celle des « Confins granitiques du limousin »³. Il s'agit toujours des plus grandes exploitations, 48 ha en moyenne dans les Brandes du Montmorillonais, 57 dans les « Confins granitiques du limousin ».

Dans certaines régions du centre de la France certains auteurs ont associé l'importance relative du métayage, en tant que rapport social dominant, avec le développement précoce de

¹ Enseignants-chercheurs à AgroParisTech, UFR *Agriculture Comparée et Développement Agricole*, 16, rue Claude Bernard, 75005, Paris, UMR Prodig.

² CONSEIL ECONOMIQUE, 1953. Le métayage est aussi encore très présent dans le Sud-Ouest (Lauragais en Haute Garonne, Haut Armagnac dans le Gers, Gironde, Lot et Garonne, Tarn, Pays basque et Landes), ainsi que dans certains pays de vignoble comme le Beaujolais (idem). Sur la question de l'origine des métairies et en particulier leur développement au XVI^e siècle, nous renvoyons le lecteur aux travaux fondateurs de Louis MERLE (1958) pour la région de la Gâtine poitevine ou à ceux de Paul RAVEAU sur le Haut Poitou (1924).

³ CONSEIL ECONOMIQUE, op cit, p. 518.

l'élevage bovin-viande⁴. Dans le Montmorillonnais (ainsi que dans la région voisine de la Basse-Marche, dans le département de la Haute Vienne), les métairies de polyculture-élevage qui prédominaient jusqu'au lendemain de la deuxième guerre mondiale connaissent, pendant les années cinquante et soixante une spécialisation rapide et brutale vers l'élevage ovin. Cette reconversion s'accompagne alors d'une transformation profonde des rapports sociaux, chaque métairie étant convertie en une exploitation conduite par un salarié, le travail de ce dernier étant supervisé par un régisseur chargé d'administrer pour le compte du propriétaire un nombre parfois important de domaines. C'est la recherche des modalités et causes de cette profonde mutation à la fois productive et sociale qui fait l'objet de cet article. Pourquoi l'élevage ovin dans une région qui aurait été tout autant favorable, voire davantage, à d'autres productions ? Et pourquoi ce rapport social -le salariat- à l'époque où le nombre d'ouvriers agricoles régressait presque partout en France au profit de l'exploitation familiale ? Quelles conséquences ont eu ces transformations sur la production de valeur et sa répartition entre propriétaires et travailleurs ? Les entretiens approfondis que nous avons menés auprès d'anciens métayers, ouvriers agricoles, propriétaires et régisseurs, au cours de l'hiver et du printemps 2008 dans les cantons de Montmorillon, Lussac-les-Châteaux et La Trimouille, permettent d'esquisser quelques réponses. L'analyse des comptes détaillés de plusieurs domaines de l'époque, comptes tenus par leur régisseur Xavier Briot avant et après la transition qui nous intéresse, nous a permis de surcroît de chiffrer les conséquences économiques de cette mutation, tant sur le plan de la valeur ajoutée produite que sur les modalités de sa répartition (tableau n° 1, Carte n° 1).

Tableau n° 1 : Les domaines dont les comptes ont été analysés à la loupe.

Nom du domaine	commune	Superficie (ha)	Années
la Grange du Bois	St Rémy-en-Montmorillon	80	1952, 1953,1954 et 1955
La Meunière	Plaisance	160	1952, 1953,1954 et 1955
Le Petit Voirier	Moulismes	55	1948,1949, 1950,1951, 1952, 1953,1954 et 1955
Les Petites Rochettes	Bourg Archambault	85	1951, 1952, 1953,1954 et 1955
La Jarrouie	Saulgé	90	1950,1951, 1952, 1953,1954 et 1955
Le Grand Voirier	Moulismes	67	1939, 1946 et 1948
Le Jeu	Plaisance	-	1939
le Chilloux	Bourg Archambault	-	1959, 1960 et 1961
Le Queiroux	Sillars	60 puis 100	1953, 1960 et 1965

Source : comptes tenus par le régisseur Xavier BRIOT et qui nous ont été gracieusement prêtés par son fils Michel BRIOT, que nous remercions ici chaleureusement.

Dans la première partie de cet article, nous examinerons les systèmes de production et les rapports sociaux qui prévalaient au lendemain de la deuxième Guerre Mondiale, en particulier bien sûr le cas des métairies de polyculture élevage si répandues à cette époque. La deuxième partie examinera les modalités matérielles de la spécialisation ovine des années cinquante et soixante. La troisième partie sera consacrée à la conversion des métayers en « domestiques », conversion qui a accompagné la spécialisation ovine. Enfin, dans une quatrième partie, nous analyserons les conséquences de ces transformations économiques et sociales sur le partage de la valeur ajoutée entre propriétaires et travailleurs. La conclusion insistera sur le poids des rapports sociaux et de la grande propriété dans l'imposition de cette spécialisation régionale ovine.

⁴ Par exemple CARMONA, 2006 ou encore SPINDLER, 2003. Voir aussi DANTHIEUX à propos du département voisin de la Haute Vienne et de la race Limousine (2004).

Une moitié au moins de la surface agricole utile de ces métairies était assolée de la façon suivante : à un pacage pluriannuel de 3 à 5 ans, anciennement appelé *bouige*, succédait une année de *guéret*. Celui-ci était constitué pour partie d'une jachère « vraie » telle qu'on la pratiquait avant la révolution agricole du XIXe siècle⁶ et caractérisée par ses trois labours (en hivers, au printemps et en été) destinés à préparer l'implantation de la céréales d'hivers et pour partie de plantes sarclées (betterave fourragère, pomme de terre, citrouille, maïs) implantées au printemps et remplaçant donc les deux derniers labours de l'ancienne jachère. Ces cultures sarclées de printemps (betteraves, topinambour, choux, courges, pomme de terre ...) étaient surtout destinées à la ration hivernale des animaux et dans une moindre mesure à l'alimentation humaine (pomme de terre). Suivait alors la céréale d'hiver (blé) puis les céréales secondaires (avoine d'hivers ou orge) dans laquelle était semée, sous couvert, la prairie temporaire à base de ray grass anglais et de trèfle violet, (parfois de luzerne sur les rares parcelles moins acides de la région)⁷. Cette rotation type (trois à cinq années de prairie temporaire, jachère ou plantes sarclées, blé, et enfin céréales secondaires et prairie temporaire semée sous couvert) était donc directement issue des transformations de l'agriculture caractéristiques de la révolution agricole du XIXe siècle, le remplacement de la jachère par les plantes sarclées n'étant pas encore achevé, comme dans de nombreuses régions françaises à la même époque.

L'assolement résultant de la mise en place de cette rotation-type et de ses variantes était alors le suivant, pour un domaine d'une centaine d'hectares :

- 8 à 10 ha de blé,
- 8 à 10 ha de céréales secondaires,
- 5 -6 ha de plantes sarclées (betterave, topinambour, pomme de terre, citrouille, choux...),
- 3 à 4 ha de jachère « vraie » résiduelle,
- 40 à 50 hectares de pacage, anciennement « naturel » (*bouige*) mais le plus souvent issus de l'implantation sous couvert d'une prairie temporaire/artificielle, en partie fauchée,
- une vingtaine d'ha de prairies permanente, parfois davantage,
- éventuellement, bois et lande (*brande*).

Dans ces grandes exploitations, plusieurs troupeaux étaient conduits conjointement : dix à quinze vaches allaitantes limousines et leur suite, les principaux produits étant les bœufs de trois ans (châtrons), les veaux de lait et les animaux de traction pour le renouvellement de la force de traction; une ou deux vaches laitières (*brette*) pour les besoins de consommation du domaine, quelques truies productrices de laitons (porcelets de deux mois vendus à 10-12 kilogrammes), ou nourraïns (porcelets vendus à 20 -25 kilogrammes) et de un ou deux porcs gras pour les besoins domestiques, une troupe de brebis (quelques dizaines) produisant des agneaux élevés à l'herbe ainsi que la basse-cour.

⁶ Nous faisons allusion aux transformations des systèmes agraires intervenues dans les régions tempérées d'Europe de l'Ouest aux XVIIIe et XIXe siècle (XIXe en France) et caractérisées par le remplacement de la jachère par les plantes sarclées et les cultures fourragères, le développement associé de l'élevage et des rendements céréaliers ; progrès rendus possibles par les transformations sociales préalables, notamment la fin des assolements obligatoires et du droit de vaine pâture qui prédominaient jusqu'alors.

⁷ Après la deuxième guerre mondiale, il s'agissait pour l'essentiel de prairies temporaires semées et non plus de simples prairies naturelles (*bouige*). Là où topinambour et choux étaient plantés, la céréale qui suivait devait être une céréale de printemps car ces plantes étaient récoltées tout l'hiver, le blé ou l'avoine d'hivers intervenant dans ce cas en fin de rotation.

Outre les bœufs (au moins deux paires) et le cheval (d'apparition récente), le matériel caractéristique de ces grands domaines était constitué d'une ou deux charrues simples (avec labour en planches adapté à l'humidité des terrains), de herse, de faucheuses et de râteau-faneur, de charrette et tombereau, d'une moissonneuse lieuse, d'un coupe racine, etc..., le battage étant fait à l'entreprise dans la cour de la métairie.

L'arrangement propre au métayage prévoyait que l'ensemble des ventes - bovins, ovins, laine et porcelets (laitons ou nourains) – fut partagé par moitié entre propriétaire et métayer. La récolte de blé était, après réserve des semences pour l'année suivante, pour moitié vendue par le propriétaire et pour moitié conservée par le métayer pour l'alimentation de la maisonnée et, le cas échéant, vente du surplus. Le métayer pouvait de surcroît détenir de la volaille, engraisser un ou deux porcs et conserver le lait d'une ou deux vaches laitières, mais avec interdiction formelle de vendre l'un ou l'autre de ces produits⁸. Il était logé et pouvait se fournir sur le domaine en bois de chauffage, notamment à l'occasion de l'entretien des haies.

L'ensemble des frais de campagne (ou consommations intermédiaires) était également partagé par moitié à l'exception des engrais et amendements (notamment scories, phosphate de potasse) dont les deux tiers étaient pris en charge par le propriétaire. Étaient également partagées par moitié le règlement de l'assurance accident ainsi que les charges sociales du métayer et des domestiques⁹. Le salaire de ces derniers était en revanche pris en charge en totalité par le métayer.

Dans tous les cas, le cheptel vif était apporté par le propriétaire à l'entrée du bail¹⁰, le croît, mesuré en kilogrammes, étant partagé par moitié en sortie de bail. En ce qui concerne le matériel de culture attelée chacun devait y contribuer, bien que la situation puisse varier d'un domaine à l'autre¹¹. L'entretien du matériel (maréchal, charron) étant financé à moitié par les deux parties.

Enfin, la plupart de ces grandes métairies étaient administrée par un régisseur, sorte de délégué du propriétaire chargé d'administrer le domaine moyennant, en général, prélèvement de 10% du résultat net (10% du bénéfice du propriétaire). Les quelques régisseurs les plus connus de la région pouvaient administrer ainsi plusieurs dizaines de domaines.

I. B. Les petites et moyennes exploitations en faire-valoir direct.

Alors que la plupart des métairies étaient plutôt situées sur les grands espaces de plateau de la région, entre Vienne et Gartampe ou entre Gartempe et Bénaize, isolées les unes des autres et dotées d'un parcellaire de grande taille, bien regroupé autour des bâtiments de l'exploitation, de petits hameaux et villages occupaient souvent les vallées et rebords de plateaux. Constitués

⁸ Le partage de la volaille entre métayer et propriétaire était tombé en désuétude de même que les anciennes « servitudes », bien qu'il soit de bon ton d'en faire porter encore quelques-unes au propriétaire ou au régisseur (entretien auprès de R. Chassat, Bourg Archambault, 14-04-08.). Ces règles de partage sont pareillement explicitées dans l'enquête diligentée par la Société des Agriculteurs de France en 1879 (DE TOURDONNET, 1879-1880) et confirmées par l'étude du Conseil Economique publiée en 1953 (op cit, p. 524), les nouvelles règles de partage au tiers, issues de la loi de 1946, n'ayant pas trouvé de début d'application dans la région. Quelques unes de ces métairies avaient cependant été reprises en ferme après départ du métayer à la retraite.

⁹ L'assurance incendie étant réglée par le propriétaire. (Entretien auprès de R. Chassat, Bourg Archambault, 14-04-08.).

¹⁰ Tous les entretiens que nous avons menés dans la région confirment cette règle, de même que DE TOURDONNET (op cit) et Conseil Economique (op cit).

¹¹ En général, c'est le propriétaire qui acheta le premier tracteur, le nouveau matériel adapté au tracteur - barre de coupe, charrue, etc. - devant être acheté pour moitié par le propriétaire et pour moitié par le métayer.

de bâtiments de taille plus modeste, plutôt sérés les uns contre les autres et entourés d'un bocage séré, ces « villages » abritaient des exploitations de taille beaucoup plus modeste, en faire valoir direct (*supra*). On y pratiquait souvent un système de polyculture-élevage semblable à celui des grandes métairies, toute proportion gardée, à ceci près qu'on ne pouvaient guère y engraisser de bovins (châtrons, bœufs) ; qu'on y peinait parfois à constituer un attelage de bœufs et devait parfois se contenter de travailler avec une paire de vaches ; qu'on devait faire appel aux métayers voisins pour faire saillir les vaches ou se procurer les quelques nourrans susceptibles d'être engraisés sur place ; et que le matériel de traction attelée y était le plus souvent incomplet (pas de moissonneuse lieuse, par exemple).

Ces villages abritaient également de plus petites exploitations, plus nombreuses encore et dotées de quelques hectares seulement (une vache, un âne, etc...), à la tête desquelles se trouvaient des double-actifs (artisans, bûcherons,...) et des journaliers, ces derniers vendant leur main-d'œuvre dans les métairies pendant les pointes de travail.

I. C. De grands domaines déjà spécialisés dans l'élevage ovin extensif.

Issus des métairies de polyculture-élevage décrites précédemment, certains domaines avaient déjà connu, depuis les années trente, un processus de spécialisation poussée vers la production quasi-exclusive d'agneaux d'herbe. Toutes les autres activités avaient alors été abandonnées (l'essentiel de la culture, notamment plantes sarclées et céréales, l'élevage bovin allaitant ou laitier, la production porcine de laitons...) ou réduites à leur plus simple expression au profit du développement du seul élevage ovin. Dans le domaine du Grand Voirrier, par exemple (commune de Moulisme), les productions ovines (agneaux et agnelles, brebis et béliers de réforme, laine) représentaient 97% des ventes dès la fin des années 40¹².

D'après les témoignages recueillis auprès des propriétaires les plus âgés que nous avons pu rencontrer et à la lecture des bulletins de la nouvelle Alliance Pastorale, association de propriétaires créée entre les deux Guerres pour promouvoir le développement de l'élevage ovin¹³, il apparaît que cet élevage d'un nouveau genre aurait été pratiqué «en plein air ». Le « plein air intégral » prôné par l'Alliance Pastorale reposait en effet sur une conduite extensive et des investissements et/ou aménagements réduits au minimum¹⁴. Ainsi, bien que les imposants corps de ferme des anciennes métairies fussent assez vastes pour abriter d'importants troupeaux ovins, une fois libéré l'espace occupé par les bovins et les animaux de traction, il fut décidé que seuls quelques baraquements sommaires, installés dans les prairies, fourniraient un abri possible aux animaux. Les prairies seront conduites de façon extensive (très faible proportion fauchée, fertilisation limitée à l'emploi de scories potassiques, très faible fréquence de renouvellement des prairies¹⁵) ; la production de foin sera réduite au strict minimum et ce dernier distribué directement sur les pâtures pendant la période

¹² D'après l'examen des comptes tenus par le régisseur Xavier BRIOT.

¹³ L'Alliance Pastorale est créée en 1933 à Montmorillon à l'initiative du Marquis Guy de Boisgrollier, du Baron Reille-Soult et d'une poignée de propriétaires fonciers, pour la plupart d'origine noble. Elle voit ses effectifs croître rapidement : le bulletin de l'Alliance Pastorale n° 163, septembre 1953, qui présente l'annuaire des « Alliés » en dénombre 416 ; ils sont au nombre de 1295 en 1962 (bulletin de l'Alliance Pastorale N 265, mars 1962). Depuis cette lointaine époque, l'Alliance Pastorale est devenue l'une des toutes premières coopératives de services en matière d'élevage ovin en France.

¹⁴ Cet élevage en plein air est magnifiquement présenté, de même que les actions entreprises par l'Alliance pour sa promotion, dans le supplément au bulletin de l'Alliance Pastorale d'octobre 1938, par le Baron Reille-Soult, alors Vice-Président du nouveau syndicat (Barron REILLE-SOULT, 1938). Voir aussi RIEUTORT, 2000.

¹⁵ Les premiers achats de semences fourragères apparaissent tardivement dans les comptes du régisseur Xavier Briot

hivernale ; le chargement sera limité à trois brebis à l'hectare environ et, compte tenu de la prolificité modeste de la race charmoise, rustique, de petit format et support de cette spécialisation ovine, la production d'agneaux sera de trois par hectare...¹⁶ ; la conduite du troupeau sera réalisée sans gardiennage permanent, grâce à l'installation de la clôture dite « pampa », ramenée de Patagonie par le Barron Reille-Soult et composée de 7 fils de fer lisses, progressivement espacés de bas en haut pour empêcher la fuite des agneaux.¹⁷ Les agneaux maigres sont alors remplacés par les marchands dans les exploitations ayant encore de la culture pour permettre leur engraissement¹⁸.

Par ailleurs, cette reconversion productive s'accompagne systématiquement du passage au faire valoir direct, chacune de ces anciennes métairies étant dès lors directement administrée par le propriétaire ou son régisseur, la force de travail réduite à un ouvrier salarié et sa famille.

Cette spécialisation ovine, entamée entre les deux guerres dans un nombre réduit de domaines va se développer de façon spectaculaire dans les années cinquante et soixante.

II. Essor de la production ovine en Montmorillonnais et spécialisation régionale.

II. A. Une spécialisation rapide et circonscrite dans l'espace

A l'échelle départementale, aucun indice d'une telle spécialisation ovine n'est réellement perceptible, dans les statistiques, jusque dans les années cinquante. En 1840, la production ovine (laine non comptée) représente moins de 3% de la production finale du Département de la Vienne et seulement 1.72 % du total national. En 1892, ces chiffres sont respectivement de 4.1% et 1.47%. En 1929, la production ovine est encore largement minoritaire et ne compte que pour 2.35% de la production finale du Département de la Vienne (laine non comptée), et seulement 1.48% du total national (fig 1).¹⁹

Les effectifs ovins du département augmentent ensuite lentement au cours des années cinquante avant de connaître une envolée spectaculaire au début des années soixante. Le nombre d'ovins de la Vienne est dupliqué en quelques années avant de doubler à nouveau pour s'établir à plus 800 000 têtes en 1980, apogée du développement ovin dans la région (fig 1). La place de la Vienne dans l'élevage ovin français est multipliée par trois.

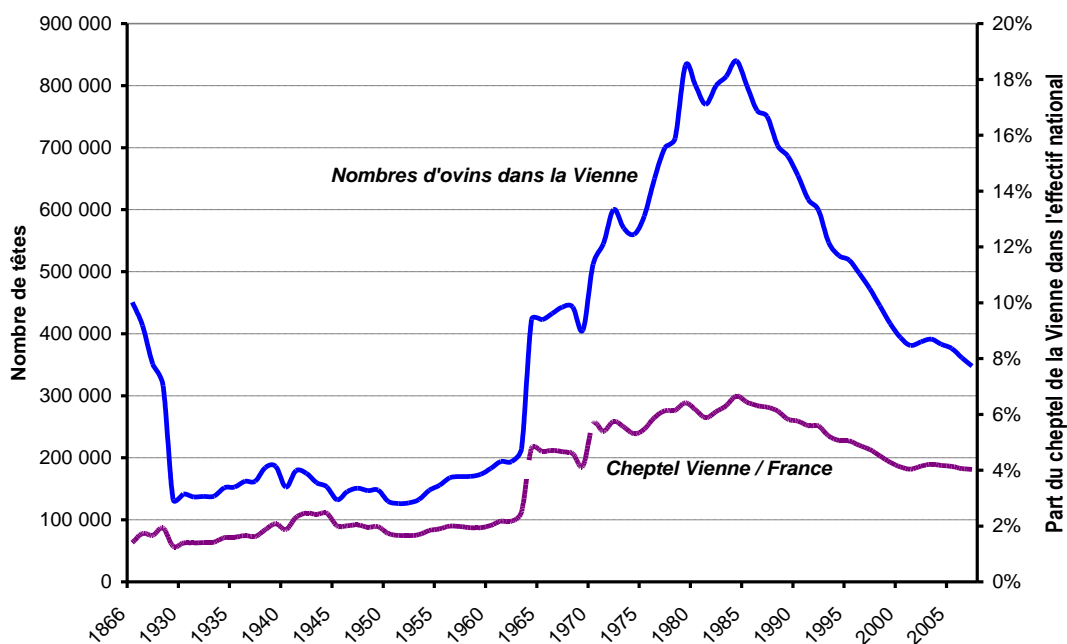
Figure n° 1 : Evolution des effectifs ovins dans le département de la Vienne et part dans l'élevage ovin français, 1866-2007

¹⁶ Les inventaires parfois présents dans les livres de comptes de certains domaines permettent de confirmer cet ordre de grandeur. Dans le domaine de la Jarrouie par exemple (en commune de Saulgé), les effectifs sont d'environ 260 brebis pour 90 hectares, ce qui représente un chargement moyen de 2.88 brebis/ha (livres de comptes tenus par le régisseur Xavier BRIOT pour le domaine de La Jarrouie, années 1952 et 1954). Le chargement est identique dans la ferme des Petites Rochettes (en commune de Bourg Archambault) au début des années cinquante avant d'augmenter à partir de 1954-1955 où 350 brebis sont alors présentes sur 85 ha, soit 4.1 brebis/ha (livres de comptes du régisseur X. Briot).

¹⁷ Société archéologique et historique du Montmorillonnais, , 1981.). La région est par ailleurs libérée de la prédation du loup à partir de 1925, ce qui rend possible une conduite moins rapprochée du troupeau (ibidem).

¹⁸ Enquête auprès de G. Gilbert, ancien régisseur et Président de l'Alliance Pastorale dans les années soixante-dix, domaine du Léché, 20-03-2008.

¹⁹ TOUTAIN,1993.

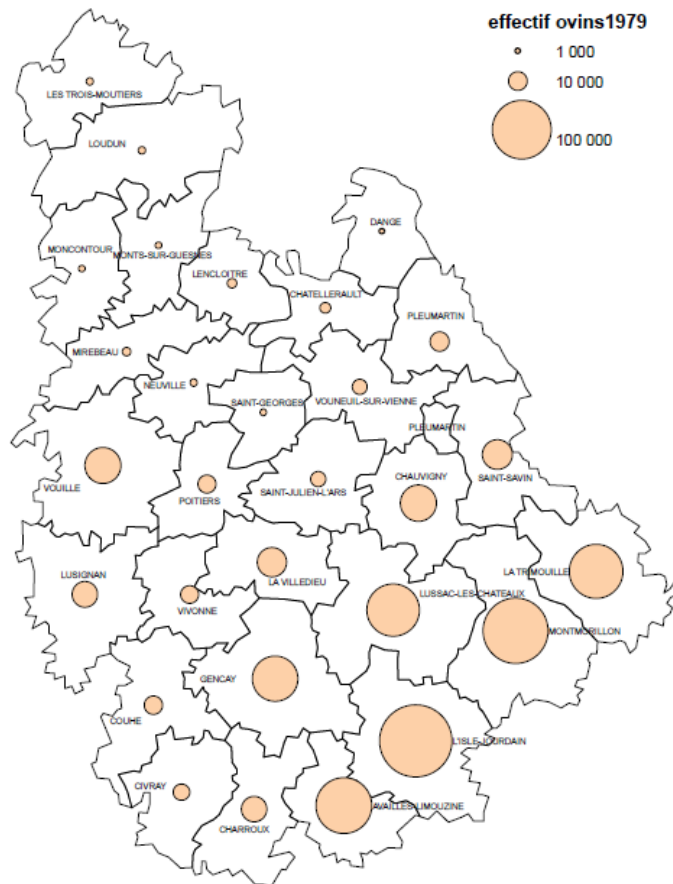


Source : Auteurs, d'après SCEES – CDIA, Ministère de l'Agriculture et de la Pêche (recensements agricoles 1862-2000, Statistiques agricoles annuelles 1929-2007)

En descendant à une échelle d'analyse plus fine, on constate que c'est bien la région de Montmorillon, dans le sud-est du département qui est responsable, à elle seule de cet essor de la production ovine. Seuls quelques cantons, notamment ceux de Montmorillon, La Trimouille, Lussac-les-Châteaux, L'Isle-Jourdain et Availles-Limouzine, précisément ceux dans lesquels la métairie occupait encore une place de choix à cette époque, concentrent les effectifs ovins du département (fig 2). Il s'agit donc bien d'un mouvement circonscrit dans l'espace (le sud-est de la Vienne et la région voisine de la Basse-Marche, dans le nord du département limitrophe de la Haute Vienne²⁰) et fortement corrélé à l'existence antérieure de ces grandes métairies de poly-culture élevage.

Figure n° 2 : Répartition, par canton, des effectifs ovins à la fin des années soixante-dix, apogée du développement ovin dans la région.

²⁰ Notamment les communes de Le Dorat, Mézières-sur-Issoire et Bellac. Voir aussi, sur ce développement de l'élevage ovin en Montmorillonnais et dans la basse Marche : RIEUTORT, 2000.



Source : Fond de carte historique : carte vectorielle des cantons de 1966 (Laboratoire de Recherche Historique Rhône-Alpes- UMR 5190 - 2011) ; données : Ministère de l'Agriculture, Direction Départementale de l'Agriculture de la Vienne : Recensement Général de l'Agriculture 1979-1980, Premiers résultats, Cantons de la Vienne ; Réalisation : Pauline Gluski.

II. B. Une transformation rapide du système de production

Cette spécialisation est brutale et conduit à l'abandon rapide et quasi-total de toutes les autres productions de l'exploitation, notamment bovine, porcine et céréalière. On se défait du cheptel reproducteur bovin (sauf la brette) et des truies ; les ventes de blé fondent comme neige au soleil tandis que disparaissent les dernières ventes de topinambour.

L'analyse des comptes détaillés de quelques domaines illustre ce basculement rapide. Au Petit Voirier par exemple, métairie de 55 ha située en commune de Moulismes, l'inventaire dressé au 11 novembre 1949 fait encore état de la présence de 14 bovins (dont 3 vaches limousines et 6 bœufs), de 1000 kg vif de porcs et d'une troupe de 52 brebis et agnelles. On y bâtit encore 135 sacs de blé et une centaine de céréales secondaires. Deux années plus tard, en 1951, le battage ne fournit plus qu'une petite cinquantaine de sacs de blé et autant d'orge et d'avoine. Les années suivantes, il n'est plus question du tout de battage dans les comptes du propriétaire : la production de grain appartient au passé et on achète désormais du blé pour les besoins de nourriture du personnel. En revanche, les produits de l'élevage ovin (agneaux,

brebis de réformes et laine) représentent 64 % des ventes en 1952, et plus de 90% à partir de 1953²¹.

Dans la ferme de La Jarrouie (commune de Saulgé), la récolte de céréales est encore de 65 sacs d'avoine (d'hivers et de printemps), de 47 sacs de blé et 6 sacs de mélange en 1950, soit environ 95 quintaux de céréales. En 1952, la durée du battage est réduite à 2 heures et la production se limite à 16 sacs de blé, soit une douzaine de quintaux seulement : la production céréalière a pratiquement été divisée par huit²².

Parallèlement à cette évolution très rapide de la composition des troupeaux et des ventes de l'exploitation, on assiste à l'achat de matériel pour édifier des clôtures (poteaux et piquets, butées, lattes, fil de fer lisse, cavaliers et pointes...), à l'acquisition d'abreuvoirs et à l'achat d'agnelles et de béliers (ou à leur transfert d'un domaine déjà spécialisé vers un autre en cours de spécialisation appartenant au même propriétaire ou géré par le même régisseur). En revanche, les achats ou renouvellement de matériel de culture sont rares, d'ailleurs essentiellement composés d'équipement de traction attelée car l'achat du tracteur est souvent très tardif (1960) par rapport aux exploitations restées en polyculture élevage de la même taille. La tendance semble plutôt de faire réaliser le plus de travaux possible à façon (fauche et presse des fourrages, labour et hersage), ce qui permet ainsi d'éviter, ou de retarder l'acquisition de matériel. Par ailleurs, aucun investissement n'est signalé dans les bâtiments d'exploitation²³, à l'exception de l'ancienne maison d'habitation occupée par le métayer, et souvent réparée ou aménagée pour le logement du salarié.

Acheté par le régisseur Xavier Briot en 1953, le domaine du Queiroux (commune de Sillars) fournit un exemple des investissements nécessaires pour mener à bien cette transition. Deux millions de francs de l'époque sont dépensés pour en faire un domaine spécialisé dans la production ovine dont 10 % seulement pour l'achat d'une paire de bœufs et de matériel de traction attelée, 18% pour l'érection de clôtures, 11 % pour la réparation de la maison destinée au salarié et 61 % pour garnir le domaine en cheptel vif (agnelles et béliers)²⁴. Il apparaît clairement que, en dehors du remplacement du cheptel vif, les investissements consacrés à cette conversion productive, notamment en matière de cheptel mort, furent presque exclusivement limités aux clôtures et à l'aménagement de quelques points d'eau.

La diminution des dépenses en matière de fertilisation illustre également ce processus d'extensification : alors que 3 500 Frs sont dépensés en moyenne par hectare et par an sur la métairie de polyculture élevage de La Grange du Bois en engrais et scories potassiques²⁵, ce poste des frais de culture est trois fois moins élevé dans le domaine du Petit Voirrier, spécialisé en élevage ovin et 4 à 5 fois moins importants sur les domaines des Petites Rochettes et La Jarrouie également spécialisés en ovins (600 à 700 Frs /ha.an seulement). Il

²¹ D'après l'examen des comptes tenus par le régisseur Xavier BRIOT pour le domaine du Petit Voirrier, 1949, 1951, 1952 et 1953.

²² D'après l'examen des comptes tenus par le régisseur Xavier BRIOT pour le domaine de La Jarrouie, 1950-1952.

²³ Les premières bergeries ne seront construites que bien plus tard, dans les années soixante-dix. Jusque là, les anciens bâtiments des métairies, généralement de grande taille, suffiront, moyennant quelques aménagements sommaires, à héberger les animaux les plus nécessaires lorsque les intempéries le nécessitaient vraiment. Les abris sommaires construits dans les pâtures servent tout autant à les abriter de la pluie qu'à leurs offrir un peu d'ombrage en été.

²⁴ D'après l'examen des comptes tenus par Xavier BRIOT pour le domaine du Queiroux, livres de compte 1953-1954.

²⁵ Moyenne des années 1951 à 1955 (sources : comptes X. BRIOT).

s'agit désormais uniquement de scories potassiques, les doses se limitant à une centaine de kg/ha.an, à peine l'équivalent d'une quinzaine d'unité de potasse par hectare et par an. Par ailleurs, plus aucun fumier n'est produit ni épandu sur les parcelles ; stabulation, production de paille et donc de litière appartenant au passé.

Les premiers achats d'« aliment pour brebis » (tourteaux), apparaissent dans les comptes des régisseurs, mais en quantité extrêmement limitée²⁶.

II. C. Des choix techniques bien curieux...

Donnée comme acquise dès les années soixante, cette spécialisation régionale dans la production ovine ne manque pas de poser question. Certes, les cours de la viande ovine étaient à l'époque un peu moins déprimés que ceux de beaucoup de denrées agricoles, notamment la viande bovine, mais de quels avantages comparatifs pouvait bien disposer le Montmorillonnais pour s'engager si profondément, et si brutalement dans cette voie ? C'est en effet l'époque où, presque partout en France, les systèmes de polyculture-élevage qui prévalaient jusqu'aux années cinquante se spécialisent progressivement dans une (ou un petit nombre de) production, pour laquelle chaque région, de part les conditions du milieu et l'insertion dans les réseaux d'échanges régionaux, apparaît placée dans des conditions favorables.

A Montmorillon comme ailleurs, on assiste d'abord à la disparition rapide des très petites exploitations de double actifs présentes dans les hameaux et villages, puis d'un bon nombre de petites exploitations en polyculture-élevage en faire-valoir direct. Quant aux exploitations les mieux loties, pour celles qui sont en faire-valoir direct ou en fermage, elles s'agrandissent peu à peu et s'engagent progressivement soit en production laitière - souvent les exploitations de taille moyenne²⁷ - soit dans un système mixte bovin-viande + ovin, pour les plus grandes.

Mais les domaines appartenant à la grande propriété foncière d'origine aristocratique ou bourgeoise, de grande taille pour l'époque comme nous l'avons vu et conduits en métayage, se tournent systématiquement et exclusivement vers l'élevage ovin « de plein air », au point de donner à la région une place de choix dans cette production.

Il est évident que les sols de Brande²⁸, acides, particulièrement humides en hivers du fait d'un soubassement imperméable à faible profondeur et très séchant en été (pour la même raison) se prêtaient mal au développement des cultures de céréales, du moins par comparaison avec les

²⁶Par exemple, 487 kg sont achetés à La Jarrouie, pour 260 brebis en 1952, 5 sacs d'avoine pour les agneaux en 1954 ainsi que 1000 kg de tourteau de colza et 1000 kg de son, soit moins de 4 kg de tourteau et autant de son en moyenne par mère et par an (livres de comptes tenus par le régisseur Xavier BRIOT pour le domaine de La Jarrouie, années 1952 et 1954).

²⁷ Beaucoup de ces exploitations sont reprises par des migrants originaires de régions laitières et qui mettent en place des systèmes laitiers beaucoup plus intensifs en travail et en capital et laissant peu de place à l'élevage ovin. Dans les années cinquante et soixante en effet, le Montmorillonnais fait figure de région « attardée », aux yeux des agriculteurs de l'Ouest ou du Nord de la France qui s'installent dans la région (JEAN, 1986, RIEUTORT, 2000). Malgré la grande taille moyenne des métairies, les tracteurs sont encore rares ; tout le monde laboure encore en planche à l'aide d'une charrue simple ; le guéret, jachère vraie, est encore très largement pratiqué bien qu'une partie de celui-ci soit de plus souvent semée de pomme de terre, betterave fourragère et topinambours. Dans le cas du bocage bourbonnais, nous avons montré comment l'accueil des migrants et leur installation en production laitière avaient contribué à l'éviction des métayers locaux dans l'incapacité d'investir et de reprendre en fermage l'ancienne métairie (COCHET, 2004).

²⁸ Landes dont la plus grande partie fut défrichée dans la deuxième moitié du XIXe siècle.

régions toute proches du Chauvigny ou du Saint Savoin assises sur les derniers plateaux calcaires du seuil du Poitou, rattachés au grand bassin parisien. C.E. Riedel, Professeur à l'Institut National Agronomique confirme bien, à l'occasion d'une conférence donnée à l'invitation de l'Alliance Pastorale en 1960, que les sols de Brande n'étaient pas les meilleurs du fait de leur forte proportion de sable expliquant leur caractère séchant en été et du fait de leur engorgement hivernal lié à un soubassement argileux (Bulletin de l'Alliance Pastorale, N° 244, juin 1960). Mais il souligne également le relatif potentiel fourrager de la région, notamment si des prairies temporaires y étaient implantées et qu'un certain nombre de précautions y étaient observées (chaulage modéré, approfondissement progressif de la profondeur de labour, etc.)

Mais à part la relative sècheresse estivale, dont il est vrai que les ovins pouvaient s'accommoder plus facilement que des vaches laitières, les conditions n'étaient guère favorables à l'élevage du mouton, notamment en « plein air intégral ». C'est ainsi que les problèmes sanitaires (strongylose, douves, ténia), liés à l'humidité des sols en hivers, deviendront rapidement une source de préoccupations majeurs des dirigeants de l'Alliance Pastorale, cette dernière développant très tôt un service d'analyse et de conseil en la matière. Georges Gilbert, appartenant au premier cercle des « Alliés » de l'Alliance Pastorale se plaisait ainsi à rappeler à son fils Ernest : « mon cher Ernest, les mouton n'ont jamais été des bêtes aquatiques » (entretien du 20 mars 2008 au domaine du Léché.)²⁹

Prenant à contre-pied, la direction de l'Alliance Pastorale et son éloge du « plein air intégral », René Dumont plaide bien sûr pour l'intensification fourragère (prairie temporaire), à l'occasion d'une conférence donnée à l'Alliance³⁰ en 1953 et dénonce peu de temps après, dans les colonnes du Monde, le caractère extensif de l'élevage ovin en Montmorillonnais en comparant les trois brebis à l'ha préconisées par l'Alliance aux 16 brebis à l'hectares entretenues sur les prairies anglaises (Le Monde, 2 novembre 1953). Il prône par ailleurs le relèvement des bas salaires et l'accroissement de l'impôt foncier, de quoi susciter de vives réactions dans les cercles de l'Alliance Pastorale...³¹

Les résultats de cet élevage sont de fait fort médiocres : « la sous-alimentation est chronique durant l'hiver, voire pendant l'été et malgré leur rusticité, les brebis charmoises souffrent des conditions qui leur sont faites... ; les pertes sont élevées, le croît lent et la productivité trop faible... ; en dépit du faible chargement, les prairies – irrégulièrement retournées – se dégradent rapidement et sont envahies par les broussailles... »³²

²⁹ La douve décime déjà les troupes ovines au début du siècle et on considère alors que 1/20^e du troupeau périt chaque année (GESAN, 1987)

³⁰ ALLIANCE PASTORALE, *Bulletin de l'Alliance Pastorale*, N°165, novembre 1953 et N°166, décembre 1953,

³¹ Comme en témoigne les réponses faites à M. Dumont dans le bulletin de l'AP (Bulletin de l'Alliance Pastorale, N° 166), ou la dénonciation par le régisseur Xavier Briot des « digressions politico-économiques hors sujet de R. Dumont », dans le bulletin n° 168 (février 1954). Le niveau des salaires agricoles est alors inférieur en Montmorillonnais par rapport à la moyenne départementale...(Ministère de l'Agriculture, 1959).

³² RIEUTORT, 1995, p.74). Les problèmes sanitaires, les chiens errants et l'embroussaillage apparaissent souvent, dans les bulletins de l'Alliance Pastorale, comme les problèmes majeurs auxquels sont confrontés les bergers.

III. Les ressorts sociaux de la spécialisation régionale : de l'« harmonieuse » association capital-travail³³ à la prolétarianisation.

III. A. La fin rapide du métayage et la conversion des métayers en domestiques.

La loi de 1946 portant sur le statut du fermage et du métayage permettait la conversion des baux à colonat partiaire (métayage) en baux à ferme (fermage) et prévoyait, pour les domaines restés en métayage, le partage de la récolte 2/3 – 1/3 en remplacement du partage par moitié ainsi que l'interdiction de toute forme de redevances supplémentaires en nature, en argent ou en travail. Étaient prévus par ailleurs la signature d'un bail de 9 ans constitué de trois périodes de trois années chacune et le droit au renouvellement du bail, le droit de préemption en cas de vente du domaine par le propriétaire, le versement d'indemnités au preneur en fin de bail en cas d'amélioration du fond, le droit de chasse du métayer, etc...³⁴.

Renchérisissant ainsi le « coût » du travail, la loi de 1946 a eu dans la région de Montmorillon des effets immédiats, bien qu'aucune allusion à cette législation n'ait été faite par les anciens propriétaires, régisseurs ou métayers que nous avons pu interroger dans la région. Déjà initié par une poignée de propriétaires rassemblés dans l'Alliance Pastorale dès les années trente (*supra*), la conversion des métayers en « domestiques » (ou leur éviction et remplacement par des ouvriers salariés) s'est brusquement accéléré dès le début des années cinquante, au fur et à mesure de la conversion des anciens domaines de polyculture élevage en exploitations ovines spécialisées.

Le domestique touchait alors un « gage » fixe, complété par un intéressement au nombre d'agneaux et agnelles vendus - les « pièces »³⁵- et par la nourriture et le logement fournis en principe par le propriétaire. Sa femme, tenue de s'occuper également du troupeau ne touchait aucun salaire mais disposait d'un potager pour son compte, de la volaille (le tout strictement limité à l'autoconsommation), d'une vache, la *brette*, dont le lait et le veau lui étaient, en principe, acquis. La culture ayant souvent été réduite voire complètement abandonnée dans le cadre de cette spécialisation ovine (*supra*), le propriétaire fournissait de surcroît au salarié un certain nombre de sac de blé (pour sa consommation) et d'avoine (pour la basse-cour) ou le droit de cultiver à son compte quelques boisselées de terres (un demi à un hectare en blé et potager).

Au domaine du Petit Voirrier par exemple, en commune de Moulismes, 1948 et 1949 marquent les dernières années où le domaine est confié à un métayer et exploité en polyculture-élevage. L'année suivante, tandis que les comptes sont soldés avec le métayer sortant, des conditions nouvelles sont offertes au « domestique » rentrant. Elles sont ainsi explicitées :

Conditions faites au domestique Aimé Barbier au 11 novembre 1950 au 11 novembre 1951³⁶ :

³³ Nous faisons référence ici à la défense acharnée du métayage, par les propriétaires de l'époque, notamment ceux regroupés dans la SAF, au moment de sa remise en cause par le Front Populaire, puis au lendemain de la 2^e Guerre Mondiale.

³⁴ Chapitre IV du statut du fermage et du métayage, art. 862 à 870 (MARTEL, 1961)

³⁵ D'un montant fixe par tête, par exemple 500 frs par agneau au début des années 50. Les pièces sont aussi dues pour les agnelles intégrant le troupeau dans le cas du renouvellement des brebis ou de l'agrandissement du troupeau.

³⁶ Source : Comptes du régisseur Xavier Briot concernant le domaine du Petit Voirrier ou « Voirrier du Chalard », 1950.

- 1/ sa femme s'occupera des moutons
- 2/ il aura une vache pour lui
- 3/ je lui fournirai un champ de 3 boisselée pour son usage personnel
- 4/ je ne lui fournirai pas de porc
- 5/ pour cette année, il aura la vendange de la vigne moins deux barriques
- 6/ je lui donnerai 20 sacs de blé et 16 sacs d'avoine
- 7/ la volaille sera à lui
- 8/ gage pour l'année : 100 000 frs
- 9/ assurances, d'après la loi
- 10/ les pommes de terre seront rendues en sortant comme elles sont prises en rentrant
- 11/ pièces : 500 frs par agneau ou agnelle vendu ou mis à cheptel, 2000 frs pour bête à cornes
- 12/ je donnerai une indemnité de nourriture pour les journaliers

Le métayer est donc remplacé par un unique salarié (alors dénommé « domestique » ou « berger »), touchant à la fois un salaire fixe, le *gage*, et un intéressement, les *pièces*. Bien que le domestique soit le salarié déclaré du domaine, sa femme est tenue de « s'occuper des moutons »³⁷. Egalement chargée de nourrir d'éventuels journaliers (pour la nourriture desquels une indemnité journalière forfaitaire de 150 ou 200 frs est versée au domestique), l'épouse du berger n'est ni déclarée ni rémunérée en dehors des quelques agneaux surnuméraires élevés au biberon et que l'usage conférait, en principe, à la femme qui s'en était occupé. Lorsque le ménage en charge de l'exploitation a un fils en âge de travailler, celui-ci touche aussi un gage, souvent fixé au cinquième ou au quart de celui du père.

Dans les domaines de plus grande dimension, ou résultant du regroupement de plusieurs anciennes métairies, l'exploitation pouvait être confiée à un chef-domestique, touchant gage et pièces, et chargé de surveiller en outre le travail d'un ou deux autres domestiques qui, eux, ne touchaient que leur « mois » (plus modeste) et aucun intéressement aux résultats de l'exploitation³⁸. Dans ce cas, l'épouse du chef-domestique était tenue de nourrir tout ce monde là 3 fois par jour, les dépenses afférentes étant remboursées par le propriétaire ou son régisseur.

III. B. Exode rural ou éviction ? Une diminution importante de la force de travail par exploitation

L'évolution démographique des campagnes montmorillonaises, à l'image de ce qu'elle était dans de nombreuses régions françaises, ne poussait pas les contemporains à l'optimisme, tant il est vrai que l'exode agricole et rural semblait battre son plein depuis le début du siècle. Mais ce sont les cantons du sud-est du département qui connaissent la baisse démographique la plus accentuée et la plus durable. Dans le canton de la Trimouille, par exemple, la population est presque divisée par deux entre 1901 et 1962, le dépeuplement frappant tout autant les bourgs que les hameaux³⁹.

³⁷ Les annonces passées dans le bulletin de l'Alliance Pastorales ne laissent aucun doute à ce sujet : on y demande un « berger marié pour troupeau ovin de plein air » par exemple dans le N° 161 de juillet 1953)

³⁸ Il peut s'agir alors d'un jeune garçon « pour apprendre le métier de berger et aider au jardin » (Bulletin de l'Alliance Pastorales, N° 161, juillet 1953). Les représentant de la SAF de la Vienne se plaidront d'ailleurs de l'augmentation de l'âge légal de scolarité jusqu'à 14 ans... (Conseil Economique, 1953, op cit).

³⁹ PITIE, 1963 ; JEAN, 1986.

Ce dépeuplement s'accélère après la Guerre, au moment même où la région bascule dans l'élevage ovin. Le mouton de plein air est pourtant présenté par ses promoteurs comme un effort accompli pour « enrayer le dépeuplement en rendant rentables des terres qui ne l'étaient plus » (Alliance pastorale, bulletin N° 267, mai 1962), ou alors justifié par le manque de main d'œuvre auquel étaient confrontés les propriétaires. Mais nombreux seront les observateurs de l'époque attribuant plutôt ce dépeuplement aux progrès de l'élevage ovin, comme en témoigne Jean Pitié (1963):

« Ce changement du mode d'exploitation entraîne de grandes conséquences économiques et sociales : ainsi, les anciens bâtiments, devenus inutiles, se trouvent abandonnés à leur sort ; les besoins de main-d'œuvre se réduisent, car il semble que l'optimum soit d'environ un domestique pour cent hectares. De plus, comme les besoins de l'exploitation « moutonnaire » sont très faibles en dehors de quelques produits vétérinaires et de quelques livraisons de fil de fer, le parcage entraîne le sous-emploi d'une série de ruraux : maréchal, mécanicien, maçon, commerçant locaux de tous ordres en pâtissent. Les effets « dépeuplants » du parcage dépassent l'effet direct observé sur les exploitations » (p. 31)

Soulignant que le dépeuplement précède de loin ce mouvement de spécialisation ovine, le même auteur écrit : « le mouton (...) semble porter le coup de grâce à une société en crise... » (ibidem) ; et plus loin : « il ne reste plus en quelques endroits, face à face, qu'un petit nombre de propriétaires ou de grands exploitants et qu'un nombre réduit d'ouvriers ou de domestiques agricoles » (idem, p. 32)⁴⁰. Les offres d'emplois publiés dans les bulletins de l'Alliance Pastorale ne prêtent d'ailleurs pas à confusion : alors que « l'on cherche un métayer et sa famille (3 hommes minimum) pour un domaine de 75 ha », un berger (marié) suffit amplement à la tâche sur un domaine de taille équivalent converti à l'élevage ovin de plein air (Bulletin de l'Alliance Pastorales, N° 161, juillet 1953).

Contrairement aux tendances de l'agriculture française à cette époque qui voit l'exploitation familiale s'affirmer et se réduire l'emploi de salariés, il semble que la proportion d'ouvriers agricoles augmente en Montmorillonnais, comme en témoignent les recensements démographiques. Dans le canton de la Trimouille, par exemple, la proportion de salariés agricoles est l'une des plus élevées du département de la Vienne. Dans la commune de Saint Léomer, 59 journaliers ou domestiques étaient dénombrés en 1901, soit 37% des actifs travaillant dans le secteur agricole. Avec 45 personnes sur 63 actifs agricoles en 1962, ils représentent alors 71% du total (Pitié, op cit, p. 34).

IV. Vers un nouveau partage de la valeur ajoutée plus favorable aux propriétaires

En Montmorillonnais, le développement du « mouton de plein air » fut d'emblé présenté par ses promoteurs comme le meilleur moyen de « faire en sorte que ces grandes propriétés, sans investissement, puissent dégager des bénéfices »⁴¹, et ce dans le contexte de crise du début des années trente et de diminution de « rentabilité » des métairies. Cette spécialisation ovine et le processus d'extensification des systèmes de production qui l'a accompagné ont-ils été profitables ? et si oui pour qui ?

⁴⁰ Beaucoup de propriétaires fonciers sont par ailleurs absentéistes, comme le souligne aussi J. Pitié : dans les communes de Journet, La Trimouille et Saint Léomer, par exemple, 13 propriétaires contrôlent 5 000 hectares, un seul d'entre eux résidant en permanence sur place. (op cit, p. 34)

⁴¹ Selon le Baron Reille-Soult, d'après le témoignage de G. Gilbert (entretien du 20 mars 2008 au domaine du Léché, propriété sur laquelle « le Baron » avait testé le modèle plein air en 1933-34).

De faible productivité comme nous l'avons vu, cet élevage ne pouvait dégager que de maigres résultats rapportés à la surface. De fait, dans les domaines convertis au mouton « de plein air » pour lesquels nous avons pu avoir accès aux comptes détaillées du début des années cinquante, la valeur ajoutée produite par unité de surface s'établit entre 11 000 et 23 000 Fr/ha, un chiffre le plus souvent inférieur à celui des métairies de polyculture élevage qui prédominait auparavant (tab 2 et 3)⁴². En termes de productivité du travail en revanche, cette reconversion productive s'est traduite par une augmentation de la valeur ajoutée dégagée par actif. Les calculs que nous avons pu établir pour trois exploitations ovines donnent des résultats compris entre 300 et 370 000 Fr/actif pour le domaine du Petit Voirier (pour les années 1953,1954 et 1955), compris entre 700 et 900 000 aux Petites Rochettes (années 1953,1954 et 1955) et compris entre 490 et 700 000 fr/actif à La Jarouie (années 1952, 1953,1954 et 1955) (tab 3). Sur la même période, la productivité du travail n'est que de 220 à 260 000 fr/actif à la métairie de la Grange du Bois et comprise entre 290 et 420 000 francs sur la très grande métairie de la Meunière (160 ha) (tab 2).

Avec trois brebis à l'hectare, la production de trois agneaux par hectare devait se répartir comme suit : « un pour le propriétaire, un pour le personnel, un pour les frais... » disait-on... Quelle fut donc l'évolution de la répartition de la valeur ajoutée entraînée par la spécialisation ovine et la conversion des métayers en domestiques ? Quelle fut la part du travail et celle du capital ?

Pour tenter de répondre à cette question, après avoir mesuré et comparé la valeur ajoutée produite sur ces différents types d'exploitations dans les années cinquante (*supra*) nous avons étudié de près la répartition de la valeur ajoutée entre propriétaires et métayer d'une part, entre propriétaire et domestiques d'autre part. Pour ce faire, nous nous sommes basés sur l'analyse détaillée des comptes de quelques uns de ces domaines⁴³. Ces comptes, élaborés par le régisseur pour le compte du propriétaire, fournissent de précieux renseignements sur l'ensemble des ventes réalisées ainsi que sur l'ensemble des dépenses annuelles. Leur utilisation pour estimer la valeur ajoutée produite annuellement et sa répartition nécessite cependant quelques précautions, hypothèses et ajustements que nous avons regroupés dans une annexe méthodologique⁴⁴.

IV. A. La valeur ajoutée et sa répartition dans les métairies de polyculture-élevage.

Il apparaît des comtes qui ont pu être analysés en détail, et pour lesquels une série complète du début des années 50 permettait de s'assurer du caractère « moyen » et donc signifiant, des résultats obtenus, que la valeur ajoutée créée dans les métairies de polyculture élevage était répartie de la manière suivante :

⁴² Près de trente ans après le lancement du mouton de plein air par le Baron Reille-Soult, L'Alliance Pastorale, dans le bulletin n° 263 de l'AP (janvier 1962), consacré à l'alimentation en élevage de plein air, continue de prôner une charge-animale particulièrement faible de 2.5 brebis/ha.... « Les promoteurs de l'élevage de plein air en étaient arrivés à cette conclusion que, dans le Montmorillonnais, pour éviter le surpeuplement il fallait, avec des troupeaux de race charmoise, s'en tenir à la densité de 2.5 brebis à l'hectare. L'emploi plus large des engrais, la création de prairies artificielles, ont permis depuis d'accroître légèrement cette densité, mais il est prudent de s'y tenir quand on monte un élevage nouveau » (p 3).

⁴³ Parmi ceux gracieusement mis à notre disposition par Michel Briot (fil de Xavier Briot qui en fut le régisseur dans les années cinquante) et qui paraissent les plus complets.

⁴⁴ Dominique DANTHIEUX (2004) analyse le partage sur la seule base du partage du produit, et non sur celui des charges, ce qui ne permet d'estimer ni la valeur ajoutée produite, ni sa répartition précise.

- Dans la métairie de La Grange du Bois, en commune de Saint Rémy-en-Montmorillon (80 ha), outre la part de la VAN dévolue au paiement des impôts fonciers (3 à 4 %) et celle, au demeurant assez faible, prélevée par le régisseur (3 à 4 % également), nous avons calculé qu'entre 50 à 60 % de la valeur ajoutée nette revenait au métayer, ce dernier devant partager cette part avec les domestiques qu'il avait à sa charge (3 ouvriers et une femme). Compte tenu des salaires versés⁴⁵, mais en rajoutant la nourriture de ces salariés, elle aussi à la charge exclusive du métayer et dont on peut penser qu'elle représentait l'équivalent du numéraire versé aux travailleurs⁴⁶, on peut estimer à 20 à 30 % la part de valeur ajoutée nette revenant au métayer et à sa famille et à 30 % environ celle revenant aux quatre salariés du domaine (tableau 2).
- Dans la très grande métairie de la Meunière, en commune de Plaisance (160 ha), l'étude des comptes des années 1950-1955 permet de faire ressortir des ordres de grandeur comparables : l'impôt foncier n'y représente que 2% de la valeur ajoutée nette et la part prélevée par le régisseur est comprise entre 3 et 4 % ; la part revenant au propriétaire s'établit entre 39 et 46 % selon les années ; celle du métayer varie entre 50 et 56 % selon les années, étant entendu là encore qu'une fraction non négligeable de cette part est consacrée à la rémunération des nombreux ouvriers embauchés par le métayer. On en déduit (avec les mêmes hypothèses concernant le salaire et les aides en nature versées aux salariés) que 20 à 23 % environ de la valeur ajoutée nette étaient consacrés à la rémunération des domestiques, la part restant entre les mains du métayer et de sa famille s'établissant alors entre 27 et 36 % (tableau 2).

Tableau n° 2 Production, valeur ajoutée et répartition dans deux métairies de polyculture-élevage (moyenne 1952-1953-1954-1955)

	Métairie de La Grange du Bois (80 ha)	Métairie de La Meunière (160 ha)
Prod.bovines, en % du PB	30 à 35 %	26 à 38 %
Prod.ovines, en % du PB	23 à 25 %	23 à 33 %
Prod.porcines, en % du PB	6 à 10 %	10 à 20 %
Prod. de blé en % du PB	20 à 22 %	18 à 20 %
VAN/ha.an	16 à 19 000 Fr	18 à 26 000 Fr
VAN/actif.an	220 à 260 000 Fr	290 à 420 000 Fr
Part propriétaire	35 à 45 %	39 à 46 %
Part métayer	20 à 30 %	27 à 36 %
Part salariés du métayer	30 %	20 à 23 %
Part régisseur	3 à 4 %	3 à 4 %
Impôt foncier	3 à 4 %	2 %

⁴⁵ Nous avons pris un salaire moyen mensuel de 5000 Frs, soit 60 000 Frs par an, salaire largement inférieur aux standards départementaux en vigueur depuis le décret du 11 octobre 1951 qui fixait le salaire minimum annuel à 160 320 Frs (MINISTERE de l'AGRICULTURE, 1959). Dans la monographie agricole éditée en 1959, mais dont les informations sont relatives à l'année 1953, il est stipulé que la rémunération des ouvriers agricoles du montmorillonais se situe au dessous de la moyenne départementale, elle-même située en dessous du minimum légal. D'après les personnes âgées que nous avons interrogées dans la région au cours de l'hiver 2008, il semblerait que les salaires versés par les métayers à leurs domestiques aient été encore inférieurs, de l'ordre de 3000 Frs/mois (entretien auprès de R. Chassat, Bourg Archambault, 7 février 2008).

⁴⁶ Cet avantage était estimé à l'époque à environ 200 Frs/jours (Ministère de l'Agriculture, 1959). C'est la même somme qui sera versée par les propriétaires à leur salarié-berger, en compensation de la nourriture donnée par ces bergers aux éventuels journaliers. En prenant 6 jours par semaine et 4 semaines par mois, on peut estimer cet avantage en nature à environ 4 800 Frs par mois, soit 57 600 Frs par an.

Source : auteurs, d'après l'analyse des comptes du régisseur Xavier BRIOT.

IV. B. La valeur ajoutée et sa répartition dans les domaines spécialisés en production ovines et reposant sur la main-d'œuvre salariée.

- Au Petit Voirier (commune de Moulismes), 1948 et 1949 marquent les dernières années où le domaine est confié à un métayer et exploité en polyculture-élevage. Les modalités de répartition de la valeur ajoutée sont alors conformes à celles explicitées dans le tableau ci-dessus (tab 2), à savoir environ, 2% pour les impôts fonciers, 4% pour le régisseur, 44 % pour le propriétaire et 50% pour le métayer et ses domestiques. Quelques années après, et alors que le nouveau système de production est pour ainsi dire « en vitesse de croisière » et à cheptel vif à peu de chose près constant, l'étude des comptes 1953-1954-1955 fournit les résultats suivants. Les produits de l'élevage ovin représentent désormais 85 à 90 % du produit brut de l'exploitation (autoconsommation comprise) et 90 à 95 % des ventes. Tandis que la part de la valeur ajoutée revenant au régisseur s'établit à environ 5 à 6 % de la valeur ajoutée nette, que celle du propriétaire est comprise entre 45 et 56 % (pour 1953 et 1954-55), la part consacrée à la rémunération de la force de travail régresse de 47 % (en 1953) à 39 % en 1955 (les impôts fonciers ne représentant toujours qu'une part minime, autour de 3%).
- Aux Petites Rochettes, domaine de 85 ha de la commune de Bourg Archambault, l'année 1952 marque la transition entre la fin du système de polyculture-élevage qui prédominait par le passé et la spécialisation ovine. 37% du total des ventes est encore constitué de produits bovins, mais il s'agit là de la vente des derniers châtrons et du taureau, tandis que l'on procède à l'achat de brebis, bélier et fil de fer lisse. Dès l'année suivante, on peut dire que le nouveau système de production est établi, la part des ovins dans le produit brut s'établissant à plus de 80 %. L'analyse détaillée des comptes réalisés par le même régisseur pour le compte du propriétaire révèle les résultats suivants : la répartition de la valeur ajoutée nette fait apparaître une très forte augmentation des parts revenant au propriétaire (52% en 1953, 55% en 1954 et 56 % en 1955) et au régisseur (respectivement 5, 18 et 20%), au détriment de celle revenant à la main-d'œuvre : 40% en 1953 mais seulement 24 en 1954 et 21% en 1955⁴⁷. Celle revenant à la commune (impôt foncier) reste voisine de 3%.
- A La Jarrouie (en commune de Saulgé), tandis que la spécialisation ovine s'affirme de plus en plus au début des années cinquante (75% du produit brut est constitué par les productions ovines en 1952-1953, 88% en 1954 et 96% en 1955), la répartition de la valeur ajoutée nette s'établit comme suit : entre 47 et 56% de la valeur ajoutée nette reviennent aux propriétaire, entre 8 et 17 % au régisseur selon les années, tandis qu'une part décroissante (de 34-36% à 28 %) est consacrée à la rémunération de la force de travail : « gage » et « pièces » versés au domestique, avantages en nature (blé ou pain, avoine pour la basse-cour, produits du potager), charges sociales (part patronale et part salariale) ainsi que les journées payées aux travailleurs temporaires (une cinquantaine de journées) et la nourriture de ces journaliers, remboursée au domestique chargé de les nourrir.

⁴⁷ Pour tenir compte du potager laissé à disposition du domestique et de la production autoconsommée correspondante de légumes et de volaille (partie intégrante de la valeur ajoutée revenant au domestique), un forfait de 50 000 Fr a été rajouté à la part du domestique (voir annexe méthodologique). Par contre, il semble qu'il n'était pas d'usage de laisser encore le domestique engraisser un porc ou deux pour son compte, comme cela se faisait dans les métairies.

Tableau n° 3 : Production, valeur ajoutée et répartition dans trois domaines spécialisés en production ovine avec domestique (moyenne 1952-1953-1954-1955)

	Domaine du petit Voirrier (55 ha) (1953-54-55)	Domaine des P ^{ti} e Rochettes (85 ha) (1953-54-55)	Domaine de La Jarrouie (90 ha) (1952-53-54-55)
Prod.ovines, en % du PB	90-85-88%	80-93-80%	74-75-88-96%
VAN/ha.an	11 à 13 000 Fr	16 – 23 000	11-15 000 Frs
VAN/actif.an	300 à 370 000 Fr	700 – 900 000	490 – 700 000
Part propriétaire	45-47-56 %	52-55-56%	47-52-47-56%
Part force de travail	47-43-39%	40-24-21%	34-36-32-28
Dont : « gage » et pièces »	24 à 27 %	13 à 19 %	14 à 19 %
Avantages en nature*	10 à 17 %	3 à 4 %	5 à 10 %
Charges s. patronale journaliers	4 à 5 %	3 à 5 %	3 à 5 %
	-	3 %	3 à 5 %
Part régisseur	5 à 6 %	5-18-20%	16-8-17-12
Impôt foncier	3%	3%	3%

[* logement mis à disposition non compté]

Source : auteurs, d'après l'analyse des comptes du régisseur Xavier BRIOT.

IV. C. La part du capital et celle du travail.

Sur la base de l'analyse détaillée des livres de compte de ces 5 domaines pour les années 1952-1955, il apparaît clairement que la spécialisation ovine s'est traduite – et c'était là sûrement son principal intérêt - (1) par un accroissement important de la productivité du travail permis par une diminution drastique de la force de travail nécessaire, (2) par une augmentation substantielle de la part de valeur ajoutée revenant au propriétaire qui augmente de 10 point et (3) par une augmentation très importante de la rémunération des régisseurs : la part de valeur ajoutée qui leurs revient passe de 3-4 % à 5-6 % pour un petit domaine comme le Petit Voirrier à plus de 15 % pour les plus grands domaines. Cette évolution se traduit bien sûr par une baisse très importante de la part de valeur ajoutée dévolue à la rémunération de la force de travail qui passe de 50-55 % à moins de 40% dans une exploitation de taille modeste (exemple du Petit Voirrier) et à moins de 30 % dans celles de plus grande taille, confirmant ainsi l'intérêt, pour les propriétaire du regroupement d'exploitations mitoyennes pouvant être gérée par un seul domestique (aidé le cas échéant par des « aides-domestiques » moins bien rémunérés encore). Rien d'étonnant donc à ce que cette disproportion de plus en plus marquée entre la rémunération du travail et celle du capital entraîna « des différences sociales de plus en plus accusées » comme le dénonça alors Jean Pitié dans une publication locale (op cit, p. 32)... ou René Dumont dans les colonnes du Monde

Conclusion : une spécialisation imposée par la grande propriété.

La spécialisation rapide et brutale du sud-est du département de la Vienne (et de la région voisine de la Basse-Marche, dans la Haute Vienne) dans la production ovine extensive ne doit pas grand-chose à un quelconque avantage comparatif des Brandes du Montmorillonnais ou des confins granitiques du Limousin en la matière. Elle fut imposée de toute pièce par la grande propriété aristocratique et bourgeoise pour laquelle elle était un vecteur efficace d'accroissement de la rentabilité financière de l'activité agricole.

Loin de la révolution fourragère prônée à l'époque par René Dumont et quelques autres et qui allait transformer profondément et durablement la conduite des troupeaux tout autant bovins qu'ovins dans la plupart des régions françaises, les « alliés » regroupés au sein de l'Alliance Pastorale continueront contre vents et marées à faire l'éloge de l'extensif et du plein air intégral. Si un tel discours trouverait aujourd'hui quelques oreilles bienveillantes au nom du combat contre les excès du productivisme, les choix de cette époque furent surtout dictés par la recherche d'un accroissement de la rente, au prix d'une diminution drastique de l'emploi rural et d'un partage de la valeur de plus en plus défavorable aux travailleurs.

Une relative intensification fourragère aura bien lieu mais plus tard, dans les années soixante-dix et quatre-vingt: développement de la prairie temporaire, chaulage et fertilisation, accroissement modéré du chargement (4-5 têtes/ha), et même comme dans la plupart des régions d'élevage ovin, désaisonnement et alourdissement des carcasses. Tandis que certains passent du « plein air intégral » au « semi plein air » en construisant des abris de fortune aux animaux ou en les rentrant au moment des mises-bas, les premières bergeries sortent de terre...

Mais le modèle économique et social imaginé et mis en œuvre par les propriétaires fonciers dans les années qui suivirent la loi de 1946 s'essoufflera à son tour au rythme des crises ovines. Un demi-siècle plus tard c'est sur les ruines de ce modèle social que se développent aujourd'hui des grands domaines d'un genre nouveau : grandes exploitations céréalières à salariés d'une part, réserves de chasse de l'autre, sur fond de démantèlement presque achevé de la grande propriété aristocratique et bourgeoise d'antan, mais ceci est une autre histoire...

Bibliographie

ALLIANCE PASTORALE, *Bulletin de l'Alliance Pastorales*, N° 161, juillet 1953, Montmorillon.

ALLIANCE PASTORALE, *Bulletin de l'Alliance Pastorale* N° 163,, septembre 1953, Montmorillon.

ALLIANCE PASTORALE, *Bulletin de l'Alliance Pastorale*, N° 166, , décembre 1953, Montmorillon

ALLIANCE PASTORALE, *Bulletin de l'Alliance Pastorale* N° 244,, juin 1960, Montmorillon.

ALLIANCE PASTORALE, *Bulletin de l'Alliance Pastorales*, N° 263, janvier 1962, Montmorillon.

ALLIANCE PASTORALE, *Bulletin de l'Alliance Pastorale* N° 265, mars 1962, Montmorillon.

ALLIANCE PASTORALE, *Bulletin de l'Alliance Pastorale* N° 267, mai 1962, Montmorillon.

BLANCHARD, Odette *et all*, *Il était une fois Lussac-Les-Châteaux, l'Agriculture de 1800 à nos jours*, Club de l'Amitié, 2006 (année approximative), (22 p.).

CARMONA, Juan, "Sharecropping and livestock specialization in France, 1830-1930 », *Continuity and Change* 21 (2), 2006, Cmbridge University Press, pp 1-25.

COCHET, Hubert, « Maintien tardif du métayage et dynamique des systèmes de production dans le Bocage Bourbonnais (Allier) 1850-2000 », *Ruralia*, N° 15-2004, pp. 35-52.

CONSEIL ECONOMIQUE, *Les diverses formes du métayage, II (Monographies Départementales)*, Etudes et travaux, PUF, 1953.

DANTHIEUX, Dominique, « Métayage et grande propriété foncière dans le département de la Haute Vienne : entre utopie sociale et innovation agricole (fin 19^e – début 20^e siècle) », *Ruralia*, n° 14, 2004, pp 75-94.

DE TOURDONNET (M. le Comte), *Situation du métayage en France, rapport sur l'enquête ouverte par la Société des Agriculteurs de France*, Paris, 1879-1880)

DUMONT, René, « Conférence du 26 octobre 1953 »; in ALLIANCE PASTORALE, *Bulletin de l'Alliance Pastorale*, N°165, novembre 1953 et N°166, décembre 1953, Montmorillon.

DUMONT, René, « Le malaise agricole », *Le Monde* du 2 novembre 1953.

GESAN, Monique, *L'agriculture en Montmorillonnais de 1880 à 1914*, Musée municipal de Montmorillon / Société archéologique et historique du Montmorillonnais, 1987 (54 p.).

JEAN, Yves, «Intensification-Extensification ou diversité des systèmes de production ovine dans le Montmorillonnais».- *Économie rurale*,175, 1986, pp. 36-43.

MARTEL, G, *Toutes les questions pratiques sur les baux ruraux*, Editions C.A.E.L. « J. DELMAS et Cie », 1961, Paris.

MERLE, Louis, *La métairie et l'évolution agraire de la Gâtine poitevine de la fin du Moyen Age à la Révolution*, S.E.V.P.E.N., coll. Les hommes et la terre II, Ecole Pratique des Hautes Etudes – VI^e section, Centre de Recherches Historiques, 1958, (252 p.).

MINISTERE DE L'AGRICULTURE, Direction Départementale de l'Agriculture de la Vienne : *Recensement Général de l'Agriculture 1979-1980, Premiers résultats, Cantons de la Vienne*

MINISTERE DE L'AGRICULTURE, *Monographies agricoles départementales. 86 Vienne*, La documentation française, 1959, Paris, (80 p.)

MORICHEAU, Pierre, *Monographie agricole de la commune de Pindray*, 1956 (ronéotypé).

PITIE, Jean, « Un exemple de la crise des campagnes françaises : le canton de la Trimouille (Vienne) », Extrait de la revue *NOROIS*, n° 37, Janvier-Mars 1963, pp 21-36., Poitier.

RAVEAU, Paul, « L'Agriculture & les classes sociales paysannes dans le Haut-Poitou au XVI^e siècle », *Revue d'Histoire économique & sociale*, 12, 1924, Paris, Slatkine Reprints, Genève, 1983, (52 p.).

REILLE-SOULT (Barron), L'élevage familial en plein air et l'outillage syndical, *Supplément au Bulletin de l'Alliance Pastorale d'octobre 1938*, (11p).

RIEUTORT, Laurent, *L'élevage ovin en France. Espaces fragiles et dynamique des systèmes agricoles*, CERAMAC / Université Blaise Pascal, Clermont-Ferrand, 1995,

RIEUTORT Laurent, «Innovations et innovateurs agricoles de la Basse-Marche et du Montmorillonnais», *Les nouveaux espaces ruraux de l'Europe atlantique, Hommage au professeur R. BÉTEILLE*, Poitiers, ITEEM-ICOTEM Ed., 2000, pp. 153-166.

SCEES – CDIA, Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, *Recensements agricoles 1862-2000, Statistiques agricoles annuelles 1929-2007*

SOCIÉTÉ ARCHEOLOGIQUE ET HISTORIQUE DU MONTMORILLONNAIS, *Des moutons et des hommes*, Montmorillon, 1981.

SPINDLER, François, «Le métayage et l'orientation de l'élevage en France. Le développement des races bovines à viande », in *Exploiter la Terre. Les contrats agraires de l'Antiquité à nos jours*, Actes du colloque international tenu à Caen du 10 au 13 septembre 1997, Association d'Histoire des sociétés Rurales, 2003, pp. 267-276.

TOUTAIN, Jean Claude, « La production agricole de la France de 1810 à 1990 : départements et régions, croissance, productivité, structures TOME II », *Economies et Sociétés, Cahiers de l'ISMEA, N° 1-2/1993*, PUG.

Annexe méthodologique

1/ Estimation du produit brut de l'exploitation : Dans les comptes dressés par les régisseurs, les productions autoconsommées par le métayers et sa famille, mais qui servaient aussi à nourrir les ouvriers embauchés par ce dernier, ne sont pas mentionnées, à l'exception du blé (dont la part qui revenait au métayers après conservation de la semence est en général mentionnée), du cochon gras réservé à la famille et parfois mentionné (notamment lorsque le propriétaire a effectué un prélèvement identique et qui doit donc être compensé). La production du potager et celle de la basse cour, qui assurait une part importante de l'autoconsommation, n'est jamais comptabilisée. Pour en tenir compte dans l'estimation de la production annuelle totale de l'unité de production, nous l'avons estimée, à titre d'hypothèse, par un forfait annuel de 50 000 Frs (resterait à estimer la valeur du lait de la brette, autoconsommé par le métayer et ses domestiques ainsi que la volaille, sans doute sous-estimée par ce forfait). D'autre part, les comptes mentionnent scrupuleusement tout achat ou vente d'animaux, mais les inventaires ne sont disponibles qu'en entrée ou sortie de bail (rarement), ce qui ne permet pas toujours de s'assurer que les entrées et sorties d'animaux se réalisent à cheptel vif constant, ou à peu près, sur l'année considérée. En s'assurant néanmoins de la régularité de ces ventes d'une année à l'autre (évitant ainsi toute surestimation ou sous-estimation grossière de la production annuelle), l'estimation du produit brut (PB) a été réalisé en ajoutant à l'ensemble des ventes : (1) la semence de blé conservée pour l'année suivante (2) la part du blé revenant au métayer (3) un « forfait » potager et basse-cour et (4) la valeur d'un porc gras (engraissé par le métayer pour les besoins domestiques).

2/ Pour estimer la valeur ajoutée brute VAB, il faut retirer du produit brut l'ensemble des consommations intermédiaires réalisées au cours de l'année. A l'ensemble des dépenses enregistrées dans les comptes correspondantes à la consommation de biens et de services, il a été rajouté la valeur des semences de blé conservées de la récolte précédente.

3/ Enfin, pour estimer la valeur ajoutée nette (VAN), il convient de déduire de la somme précédemment calculée (VAB) la consommation annuelle de capital fixe (CACF) qui mesure l'usure annuelle du capital fixe engagé dans le processus de production. Ces dépenses ne sont pas enregistrées dans les livres de comptes des régisseurs et seules apparaissent de temps à autre l'achat d'un matériel (une charrue, un essieu de charrette,...) ou sa vente d'occasion (notamment lorsque survient l'achat du premier tracteur et que le matériel commence à être renouvelé). Seule une estimation de la valeur des équipements alors utilisés (équipement complet de traction

attelée avant achat du premier tracteur et des équipements correspondants) et de leur durée moyenne d'utilisation aurait permis de mesurer cette grandeur avec précision. Pour contourner cette difficulté, il a été considéré que la « dépréciation économique » annuelle (ou CACF) de cet équipement pouvait être estimé, pour les métairies de polyculture-élevage, à un maximum de 100 000 Frs de l'époque, étant entendu (1) que sa durée d'utilisation était poussée au maximum et (2) que toutes les dépenses relatives à son entretien et à sa réparation étaient mentionnées dans les livres de comptes (facture du maréchal, notamment) et décomptées dans les consommations intermédiaires⁴⁸. Dans les domaines spécialisés en productions ovines et dans lesquels l'investissement en matériel était limité au maximum, un forfait de 50 000 Frs a été retenu à titre d'hypothèse.

4/ Pour approcher le partage de la valeur ajoutée entre propriétaire et métayer, une fois retirés les impôts fonciers réglés par le propriétaire, nous avons du reprendre l'ensemble des calculs pour séparer d'une part l'ensemble des produits revenant au métayer (production autoconsommée de blé, potager, basse-cour et cochonnaille comprises) et sa contribution à la prise en charge des dépenses, et d'autre part l'ensemble des produits revenant au propriétaire (la moitié des ventes) et sa part dans la couverture des charges d'exploitation courantes (donc hors investissement ou dépenses exceptionnelles non directement reliées au processus de production). La part de VA revenant au régisseur apparaît à la fin de chaque compte, calculée généralement par un pourcentage (souvent 10%) du résultat du compte propriétaire.

⁴⁸ Forfait choisi pour une métairie de 80 ha et dotée de tout l'équipement nécessaire de traction attelée. Dans le cas de la très grande métairie de la Meunière, un forfait double (200 000 Fr) a été décompté.